

FNE Cantal : Fédération
départementale des associations
pour la nature et l'environnement
du Cantal c/o local LPO
Maison des associations, place de
la Paix, 15000 Aurillac
cantal@fne-aura.org



Retrouvez nous sur notre page
internet :
<https://www.fne-aura.org/cantal/>

Aurillac, le 02/10/ 2023

Monsieur le Maire d'Arnac, 15150,

La fédération France Nature Environnement Cantal a été saisie dans le cadre de son dispositif national "sentinelle de la nature" d'un cas récurrent de pollution aux herbicides qui concerne votre commune.

Plusieurs habitants du village de Vabre ont signalé qu'un de leur voisin utilise régulièrement des herbicides pour traiter et l'intérieur de sa propriété et surtout les parties extérieures au contact de la voie publique et des propriétés voisines, engendrant des nuisances pour le voisinage. Ces derniers ont tenté de raisonner l'intéressé mais se sont vu opposer une fin de non recevoir. Les faits auraient été signalés en mairie et à la gendarmerie.

Je me permets de vous rappeler que depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker ou **utiliser** de produits phytopharmaceutiques « de synthèse » pour traiter ou désherber leurs jardins, allées, trottoirs, etc. (<https://www.ofb.gouv.fr/actualites/utilisation-des-pesticides-les-regles-respecter-par-les-particuliers-hdf>) et en aucun cas les parties communes ou les propriétés communales.

Je vous invite donc au nom de FNE Cantal à user de votre pouvoir de police afin de régler ce sujet et à revenir vers nous pour nous assurer que ces faits ne se reproduiront plus afin que nous puissions déclarer cette alerte close sur la plateforme nationale.

Avec nos remerciements pour votre diligence, et nos salutations les plus respectueuses.

--

Joël Bec, secrétaire FNE Cantal